



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

Interdiction d'utilisation des stades communaux à LEFOREST

Le Maire de la ville de LEFOREST

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de préserver le bon état de la pelouse au stade Porez de Leforest.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires en vue d'éviter des accidents,

ARRETE N° 2026/001

Article 1 : Pour cette raison, l'accès aux terrains du complexe Porez de LEFOREST Avenue François Mitterrand sera interdit du 10 Janvier au 11 Janvier 2026 inclus.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leforest, le 06 Janvier 2026

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication 06 Janvier 2026

Fait à Leforest, le 06 Janvier 2026



AEF Leforest
Aménagement
SIRET : 500946
SIRET : 501900026

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toutes correspondances doit être adressés à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

